

POSTE : AGENT.E D'INFORMATION JURIDIQUE

Depuis 30 ans, la Clinique d'information juridique du Y des femmes offre ses services à des centaines de personnes chaque année. Elle offre des consultations confidentielles et individuelles (sur rendez-vous seulement) avec des avocat-e-s et des notaires bénévoles expérimenté-e-s sur des sujets variés: droit familial, immigration, droit criminel, droit civil, droit du logement, droit du travail.

La Clinique juridique est à la recherche d'un.e étudiant.e en droit bénévole pour occuper le poste d'agent.e d'information juridique

Tâches et responsabilités

- Faire de la recherche juridique, rédiger et préparer divers outils de référence tels que des guides et des capsules d'informations, en collaboration avec la responsable de la clinique d'information juridique ;
- Monter et animer des ateliers et table ronde en collaboration avec la responsable de la clinique d'information juridique ;
- Assister dans le développement et rédaction des lettres, des mémoires et des documents de litige ;
- Offrir un support juridique aux avocats bénévoles, au besoin ;
- Accueillir le public ;
- Accomplir diverses tâches administratives afin d'assurer le bon fonctionnement de la Clinique (gestion du téléphone, prise de rendez-vous, faire suivre la correspondance, etc.).

Exigences et qualités requises

- **Savoir** : Parler et comprendre le français, bonne compréhension de l'anglais à l'écrit et à l'oral.
- **Savoir-faire** : Travaille en équipe et sous la supervision de la responsable de la Clinique d'information juridique, fortes compétences en rédaction, bon sens de débrouillardise, passion et curiosité pour le droit, soucis du détail.
- **Savoir-être** : Être fiable, bien organisé.e, motivé.e, intérêt marqué pour la cause des femmes et le milieu communautaire.

Limites du poste

Distinction entre avis juridique et information juridique :

L'article 128 de la Loi sur le Barreau du Québec prévoit que seuls les avocats et les notaires peuvent prodiguer des avis juridiques ou de la représentation. Puisque les étudiants ne sont pas membres du Barreau du Québec, ils ne peuvent pas offrir de conseils juridiques.

Les étudiant.e.s seront parfois appelés à assister les usagères dans la rédaction de communications juridiques: toutefois, cela concerne uniquement la forme et non le contenu. (À cet effet, les étudiant.e.s devront prendre connaissance du formulaire de Renonciation en matière de responsabilité).

Toute communication publiée par les agent.e.s d'information juridique au nom de la Clinique d'information juridique du Y des Femmes de Montréal devra être préalablement approuvée par la Responsable de la Clinique.

Conditions de bénévolat

- Passer par une entrevue avec la Responsable de la Clinique d'information juridique ;
- S'engager pendant un minimum de six mois ;
- Être engagée et disposée à faire de 2 à 4 heures de bénévolat par semaine ;
- Signer le Contrat de confidentialité et la Politique en matière de conflit d'intérêt.

Type de poste et horaire

Poste flexible, à temps partiel.